

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONDITION DE DIPLÔME d'adjoints techniques des établissements d'enseignement Spécialité maintenance des bâtiments

Un recrutement sans condition de diplôme d'adjoints techniques des établissements d'enseignement spécialité maintenance des bâtiments, est ouvert à partir du 27 octobre 2025.

CONTEXTE :

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel :

- o vous former
- o évoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale
- o exercer différents métiers tout au long de votre carrière
- o vous inscrire dans des projets porteurs de sens sur le long terme
- o travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun
- o porter la transformation numérique de la Ville de Paris
- o concilier votre vie professionnelle et votre vie privée

Tous les talents et les diversités de parcours sont bienvenus.

DESCRIPTION DU POSTE ET CONDITIONS D'EXERCICES :

La Direction des affaires scolaires affecte dans les collèges parisiens des adjoints techniques qui assurent la maintenance de premier niveau des bâtiments et effectuent donc les petites réparations nécessaires au bon fonctionnement des établissements. Ces adjoints techniques peuvent également travailler dans une équipe mobile (EMOP) assurant les réparations d'urgence dans tous les collèges ainsi que des travaux de rénovation tout corps d'état.

MISSIONS QUOTIDIENNES :

L'agent-e réalisera tous travaux d'entretien et de maintenance de premier niveau dans les bâtiments des collèges dans les domaines suivants :

- travaux d'électricité, de plomberie, serrurerie, petite menuiserie, vitrerie,
- travaux de réparation et d'entretien courant (maçonnerie, plâtrerie, peinture,...),
- réparation de matériels et accessoires (volets roulants, stores,...)
- pose d'étagères et de petits accessoires,
- montage, démontage et déplacements de mobiliers,
- contrôle du respect des règles et des consignes de sécurité.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

35 heures en moyenne annuelle. Les agents sont présents pendant les périodes scolaires et en congés pendant les vacances scolaires sauf pour les périodes de permanence (2 jours à chaque période de vacances scolaires, une semaine après la fin et avant le début de chaque année scolaire).

En EMOP 35 heures en moyenne annuelle réparties sur l'année avec des plages fixes de congés et des plages libres. Possibilité de travailler pendant les congés scolaires

CONDITIONS POUR POSTULER :

Ce recrutement est ouvert aux candidat.e-s remplissant, au plus tard à la date de l'épreuve, les conditions générales d'accès à la fonction publique

- être de nationalité française ou ressortissant.e d'un État membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la confédération suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre ;
- jouir de ses droits civiques ;
- posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- remplir les conditions d'âge légales pour travailler.

MODALITÉS DES EPREUVES :

Le recrutement comprend les épreuves suivantes :

I - Épreuve d'admissibilité :

1-Sélection de dossier

ii – Épreuve d'admission :

1 - Épreuve pratique de mise en situation professionnelle (coefficient 1) comprenant 3 ateliers :

- ✓ Electricité ;
- ✓ Plomberie ;
- ✓ Maintenance des bâtiments -serrurerie.

2- Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir le poste au cours duquel les candidats disposeront des 3 premières minutes pour exposer leur parcours professionnel et leurs motivations pour le poste (durée totale 15 minutes – coefficient 1)

En introduction, le jury vous demandera de vous présenter en abordant les points suivants :

1. Votre parcours professionnel,
2. Les compétences acquises,
3. Vos motivations à rejoindre la Ville de Paris sur les missions d'adjoint.e-s des établissements d'enseignement spécialité maintenance des bâtiments, Il vous est conseillé de préparer votre présentation et de réviser les points suivants d'adjoint.e-s des établissements d'enseignement spécialité maintenance des bâtiments, les droits et devoirs des fonctionnaires, l'organisation de la Ville de Paris. Vous trouverez toutes ces informations sur le site de la Ville de Paris et sur la fiche fonction jointe à votre convocation pour l'épreuve orale.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

du 08 septembre au 26 septembre 2025

Par internet sur le site : [Rejoignez la ville de Paris - Accueil](#)

Devront être joints les documents suivants :

- Un curriculum vitae indiquant notamment les éléments complets d'état civil, les diplômes ou le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée. (il vous est possible d'utiliser le modèle CV permettant de présenter votre parcours professionnel à remplir, téléchargeable sur www.paris.fr/recrutement.)
- Une copie de votre carte nationale d'identité.

Les candidat.e-s sont invité.e-s à joindre copie de leur(s) diplôme(s) ainsi que tout justificatif utile.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET INSCRIPTION PAR VOIE SPECIFIQUE :

La ville de Paris organise aussi un recrutement emplois d'adjoint.e-s des établissements d'enseignement spécialité **maintenance des bâtiments** par voie spécifique réservé aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi dont les travailleurs en situation de handicap. Les dates d'inscription au recrutement par voie spécifique sont identiques à celles du recrutement par voie générale, **un délai supplémentaire de 15 jours** est accordé pour les dépôts de dossiers. Ce recrutement est conditionné au nombre de postes vacants, aux compétences recherchées et à la compatibilité du handicap avec le poste souhaité.

Vous pouvez candidater selon les modalités décrites ci-dessous. Les inscriptions aux deux voies de recrutement seront examinées en parallèle.

➔ Par internet :

<https://recrutement.paris.fr/recrutement/jsp/site/Portal.jsp?page=offre&view=recrutementSpecifique>

➔ ou par formulaire de candidature **par voie spécifique** à retirer et à déposer à l'adresse suivante :

Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris

Pour être enregistrée et afin d'étudier votre candidature, votre inscription doit comporter impérativement les documents suivants :

- Votre carte nationale d'identité ;
- Le formulaire de candidature rempli
- Un curriculum vitae détaillé indiquant notamment les éléments complets d'état civil, le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée; (il vous est possible d'utiliser le modèle CV permettant de présenter votre parcours professionnel à remplir)

L'ensemble de ces documents sont téléchargeables sur le lien suivant :

<https://www.paris.fr/pages/le-recrutement-des-travailleurs-en-situation-de-handicap-4674>

- Vous devez également joindre le document attestant que vous êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH, RQTH, AAH, carte mobilité inclusion mention invalidité, etc.)

Les candidats sont invités à joindre tout document utile (lettre de motivation, permis B souhaité...)

Modalités des épreuves par voie spécifique :

Les candidats dont le dossier est recevable seront convoqués pour passer les épreuves d'admission :

- Une épreuve orale - Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir l'emploi
- Épreuve pratique de mise en situation professionnelle (coefficient 1) comprenant 3 ateliers :
 - ✓ Electricité ;
 - ✓ Plomberie ;
 - ✓ Maintenance des bâtiments -serrurerie.

Les candidats nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre un certificat médical récent à remplir et téléchargeable sur www.paris.fr/recrutement établi par un médecin agréé.e précisant la nature des aménagements d'épreuves.

La liste des médecins agréé.e-s disponible auprès du centre de gestion de votre département sur <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-France>

Les résultats seront communiqués individuellement par voie postale ou par mail. En cas de réussite, les agents recrutés le sont en qualité d'agent contractuel pour une période d'un an, renouvelable une fois. À l'issue de cette période, ils sont titularisés, sous réserve d'avoir fait preuve de leur aptitude à exercer leurs fonctions.

En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante :

Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 excepté les samedis, dimanches et jours fériés.